

Association des Responsables de Copropriété 7, rue de Thionville 75019 PARIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 22 JUIN 2023

Projet d'orientation et d'activités concernant l'année 2024

(Document approuvé par le Conseil d'administration le 4 mai 2023)

1 - Introduction

Souhaitons que l'année 2024 vois un retour à une activité normale pour les copropriétés avec un risque amoindri d'impayés sur les appels de charges ou travaux du fait de la crise économique découlant du contexte de risques climatiques et de guerre en Europe si elle devait s'éterniser.

La tendance prévisible sera malheureusement un accroissement du nombre de copropriétés qui basculeront dans la difficulté, voir la précarité. L'ARC aura comme toujours la mission d'éviter au maximum que ces situations s'aggraves en aidant les conseils syndicaux et les syndicats non professionnels.

Il est bien difficile de prévoir l'avenir au-delà de la fin 2023. Que sera réellement 2024 ? Bien malin sera celui qui aurait prédit en 2019 le covid 19 et en 2021 l'invasion de l'Ukraine par la Russie ! Par-contre, on peut prévoir dès aujourd'hui bien des soucis avec l'évolution du climat. Un sujet sur lequel qu'il nous faudra réfléchir quant aux incidences que cela pourra avoir sur nos copropriétés et qui se font déjà sentir.

Seules certitudes, l'ARC aura toujours une assistance à apporter à ses adhérents et un devoir de maintenir une association en croissance permanente et « propre » au sens où aucune compromission ne sera tolérée.

2- Actions à destination des adhérents

Le personnel de direction de l'ARC ainsi que le Conseil d'administration souhaitent que l'ARC continue son chemin en conservant ses valeurs et son ADN.

C'est en ce sens que les excédents de gestion de l'année 2022 seront principalement utilisés pour offrir, soit des services nouveaux, soit des publications, soit encore des formations-informations, et cela sans coût supplémentaire pour les adhérents.

En l'état actuel de la situation tant économique que politique, seuls quelques grands principes peuvent être avancés et servir de ligne conductrice :

- Aider encore et toujours nos adhérents ;
- Dénoncer les abus divers des syndicats et mais aussi des sociétés à fric ;
- Être force de propositions en vue d'améliorer les textes qui nous gouverne pour aussi rester un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics sur le domaine de la copropriété.
- Renforcer les services à destination des syndicats non professionnels.

Comme par le passé et au-delà des consultations et formations en présentiel, seront organisées des sessions dématérialisées qui pourront être suivies, soit en direct, soit visionnées en différé sur le site.

L'ARC continuera à produire des brochures pratiques abordant par thématiques différents sujets.

L'objectif de l'ARC reste le même, à savoir rendre les syndics bénévoles autonomes dans leur gestion et les conseils syndicaux suffisamment aguerris pour être un contre-pouvoir face à son syndic.

Nous comptons sur vous pour rejoindre la famille de membres actifs de l'ARC : les bénévoles, les correspondant locaux et de nouveaux membres au conseil d'administration.

Merci de nous faire remonter ceux et celles qui pourraient être intéressés par un poste de salarié.e au sein de nos équipe. La porte est ouverte pour les recevoir. Nous avons anticipé les besoins en locaux et sommes maintenant très bien pourvus de bureaux pour accueillir de nouveaux collaborateurs.

3- Développement de nouveaux outils numériques

Un des objectifs de l'ARC est également de permettre aux adhérents d'accéder facilement à de l'information et surtout à des outils qui ont pour but de faciliter leurs missions. C'est déjà le cas avec le portail de l'adhérent qui a été intégré dans le site de l'ARC donnant accès à partir d'un seul code d'identification à l'ensemble des outils numériques de l'association et de sa coopérative, Copropriété Services.

Par ailleurs, l'ARC continuera le développement de la plateforme à destination des syndics bénévoles leur permettant de disposer de l'ensemble des outils pour être en mesure de gérer toutes les tâches (administratives, comptables, assemblées générales...) qu'ils doivent assurer.

4 – Les actions contentieuses

Comme à son habitude, l'ARC ne recule pas lorsqu'il est nécessaire d'engager une action judiciaire ou administrative à partir du moment où les intérêts du syndicat des copropriétaires se retrouvent bafoués.

Connaissant bien les syndics et leurs nouveaux concurrents que constitue les sites d'aide en ligne, nul doute que nous aurons encore de quoi faire en 2024 !

Encore une année qui devrait être riche en batailles et en engagement pour chacun d'entre nous.

Pour le Conseil d'administration,

Le Président,

Gérard ANDRIEUX